Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_239B_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 DECEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE NEUF DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 3 décembre 2025

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Catherine CORDON *(suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent)*, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Didier DEVRAND (*suppléant de Renaud LE BERRE, absent*), Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Pascal LEBRETON, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Anne ROBERT (*suppléante de Philippe HELLO, absent)*, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Jérémy BOULARD donne pouvoir à Sylvie HERVO,
- Camille CAURET donne pouvoir à Laurence URVOY,
- Alain GENCE donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Catherine LELIONNAIS donne pouvoir à Michel VIMONT,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Christophe ROBIN donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Jean-François CORDON, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Marc LE GUYADER, Anne-Gaud MILLORIT, Sébastien PUEL, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : David BURLOT

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_239B_DELIB-DE

Délibération n°2025-239

Membres en exercice : 69 Présents : 50 Absents : 19 Pouvoirs : 9

AFFAIRES GENERALES
GYMNASE JOUAN - RESTITUTION A LA COMMUNE DE LAMBALLE-ARMOR

Les statuts sont la base fondamentale sur laquelle repose l'intercommunalité : les compétences transférées y sont définies. Certaines compétences sont obligatoirement assorties d'une définition de l'intérêt communautaire. Cet intérêt communautaire permet de déterminer précisément ce qui relève de Lamballe Terre & Mer et ce qui relève des communes. Afin de garantir la cohérence et l'harmonisation des compétences communautaires sur l'ensemble du territoire, Lamballe Terre & Mer a engagé la révision de ses statuts et de l'intérêt communautaire. Après l'approbation de la révision des statuts, applicables au 1er janvier 2026, le Conseil communautaire a défini l'intérêt communautaire pour les compétences concernées.

Dans le cadre de la compétence Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs, le gymnase Jouan à Lamballe-Armor n'est plus reconnu d'intérêt communautaire au 1er janvier 2026.

Ce bien présente la particularité d'être un équipement, dont la propriété des constructions est partagée entre l'Agglomération et le Département, le tout sur une parcelle communautaire unique cadastrée AB614 de 3 013 m^2. Une convention tripartite entre le Département, le collège et Lamballe Terre & Mer datant de 2020 définit les conditions d'utilisation et de répartition des charges relatives à l'entretien des bâtiments et aux frais de fonctionnement.

Lamballe Terre & Mer propose de restituer ce bien, au 1er janvier 2026, à la commune de Lamballe-Armor, pour un montant d'un euro avec une neutralisation financière via une attribution de compensation.
Ce transfert implique :
- La cession de la propriété foncière de la parcelle AB614 et le transfert de la propriété du bâti, uniquement pour la partie communautaire,
- La reprise de l'actif à la valeur nette comptable au 31 décembre 2025 dans l'actif comptable de la commune,
- Le transfert des actes liés à cet équipement *(marchés de travaux, abonnements, contrats de maintenance, conventions ...)*.

Vu :
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté préfectoral du 1er décembre 2025, arrêtant les statuts de Lamballe Terre & Mer au 1er janvier 2026,
- La délibération n°2025-235 du 9 décembre 2025, approuvant la définition de l'intérêt communautaire pour la compétence Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs,
- L'avis du Domaine du 14 novembre 2024 et la lettre de prorogation de l'avis du Domaine du 5 décembre 2025, estimant la valeur vénale du bien à 399 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %,
- L'accord écrit de la commune de Lamballe-Armor en date du 24 décembre 2024, acceptant le transfert de propriété de cet équipement,

Considérant :
- La restitution de ce bien, au 1er janvier 2026, à la commune de Lamballe-Armor, sous la forme d'une cession constituant un retour en pleine propriété,
- Le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, réunie le 20 mai 2025, estimant les charges notamment sur cette restitution et transmis au Conseil communautaire le 2 juillet 2025,
- L'intérêt de l'équipement au niveau local,

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_239B_DELIB-DE

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la restitution, au 1er janvier 2026, du Gymnase Jouan en l'état *(partie communautaire)* et de la parcelle AB614 à la commune de Lamballe-Armor sous la forme d'une cession à l'euro,
- TRANSFERE à la commune de Lamballe-Armor l'actif, détaillé ci-après,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte administratif et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 17 DEC. 2025
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LAMBALLE TERRE & MER -22-

ACTIF AU 31/12/2025

ETAT D'INVENTAIRE DES BIENS

GYMNASE JOUAN

DEPENSES IMMOBILISEES

Numéro inventaire	Désignation du bien	Compte	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissements antérieurs	Amortissement de l'exercice	V.N.C. réelle au 31/12/2025
18AA009	RESTRUCTURATION GYMNASE JOUAN LAMBALLE	21314	1 377 507,38	26/04/2018	0	0,00	0,00	1 377 507,38
2014/0026	Modification de la tuyauterie gaz - Gymnase Jouan	21314	223 742,09	15/07/2014	0	0,00	0,00	223 742,09
2015055	RESTRUCTURATION GYMNASE JOUAN CHAUFFERIE	21314	66 346,45	29/12/2010	0	0,00	0,00	66 346,45
20AA252	TRIBUNE AMOVIBLE 3 RANGS GYMNASE JOUAN	21314	10 640,00	17/11/2020	0	0,00	0,00	10 640,00
2017146	INSTALLATION ELECTRIQUE SALLE SPORTS JOUAN	21351	4 111,42	24/03/2017	10	2 877,00	411,00	823,42
23AA153	SYSTEME ECLAIRAGE SALLE DE BLOC GYMNASE JOUAN	21351	3 666,40	03/05/2023	15	405,00	244,00	3 017,40
2013/0059	TABLE DE MARQUE BASKET JOUAN TABLEAU AFFICHAGE	2188	1 206,76	22/05/2013	10	1 206,76	0,00	0,00
2015332	DESTRATIFICATEURS D'AIR GYMNASE JOUAN	2188	1 037,27	27/10/2015	5	1 037,27	0,00	0,00
2015400	mini trampoline gymnase jouan	2188	647,00	17/12/2015	10	576,00	71,00	0,00
20AA103	MATERIEL GYMNASE JOUAN BUT REPLIABLE ET ASPIRATEUR	2188	2 486,21	20/05/2020	6	1 656,00	414,00	416,21
20AA253	TABLEAU AFFICHAGE GYMNASE JOUAN	2188	2 340,00	17/11/2020	6	1 560,00	390,00	390,00
21AA010	MATERIEL GYMNASE JOUAN PROTECTION BUT	2188	1 044,30	14/01/2021	6	522,00	174,00	348,30
22AA007	REFRIGERATEUR 1 PORTE FAF5212 141 CM GYMNASE JOUAN	2188	449,90	11/01/2022	1	449,90	0,00	0,00
22AA008	ASPIRATEUR EAU ET POUSSIERE GYMNASE JOUAN	2188	392,23	11/01/2022	1	392,23	0,00	0,00
23AA012	MOBILIER TABLE DE BAR PLIANTE SPORT GYMNASE JOUAN	2188	471,96	30/01/2023	1	471,96	0,00	0,00
25AA016	RAYONNAGES ET ARMOIRE GYMNASE JOUAN	2188	1 149,54	20/01/2025	6	0,00	181,00	968,54
25AA017	MATELAS POUTRE GYMNASTIQUE ET BANC SALLE BLOC JOUA	2188	3 915,66	20/01/2025	6	0,00	618,00	3 297,66
25AA149	TAPIS RECEPTION POUTRE GYMN JOUAN FC000038905 DU 2	2188	5 894,40	07/07/2025	6	0,00	474,00	5 420,40

RECETTES NON IMMOBILISEES

Exercice	Libellé	Nature	Montant TTC	Date pièce	N° pièce	N° bordereau	Libellé tiers
2018	CONVENTION UTILISATION COMPLEXE SPORTIF RUE JOUAN LAMBALLE	1323	21 187,37	12/10/2018	1385	322	DEPARTEMENT DES COTES D ARMOR
2019	CONVENTION UTILISATION COMPLEXE SPORTIF RUE JOUAN LAMBALLE	1323	68 771,87	29/11/2019	3650	502	DEPARTEMENT DES COTES D ARMOR
2019	CONVENTION UTILISATION COMPLEXE SPORTIF JOUAN PARTICIPATION 2019-2020	1323	121 228,13	24/12/2019	4434	587	DEPARTEMENT DES COTES D ARMOR
2020	PARTICIPATION GYMNASE JOUAN CONVENTION D'UTILISATION PARTICIPATION 2020	1323	200 000,00	14/09/2020	1294	354	DEPARTEMENT DES COTES D ARMOR
2021	CONVENTION UTILISATION COMPLEXE SPORTIF JOUAN SOLDE	1323	163 662,46	14/12/2021	2225	611	DEPARTEMENT DES COTES D ARMOR

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-200069391-20251209-2025_239B_DELIB-DE